



CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 18 Octobre 2022

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	X
BARTHET	Nicolas	X
BECHLER	Florence	Proc. à A.CHRETIEN
BOURGEOIS	Alexandre	X
BOUVERET	Gilles	X
BRESSAND	Laetitia	Proc. à F.VUILLAUME
CHRETIEN	André	X
GROS	Cédric	Absent
JEANNIN	Danielle	X
LEPEULE	Jacqueline	X
MARMIER	Angélique	Absente
PARIS	Marine	Proc. à H.POULIN
PAULIN	Joëlle	X
POULIN	Hélène	X
TROUTTET	Bruno	X
VIENNET	Marie Madeleine	X
VUILLAUME	Fabien	X
VUILLEMIN	Adeline	X
VUILLEMIN	Laurent	X

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit Alexandre BOURGEOIS.

Ordre du jour :

Hommage à Fabienne Courdier

1/ Approbation du dernier compte rendu

2/ Finances :

Tarification locations de salles communales
Tarification photocopies à destination des associations
Tarification droit de place, marché, commerce ambulants, fêtes foraines
Convention de déneigement hivernal modalités financière, matérielle et humaine
Fin de prestation porteurs, fossoyeurs par la Mairie

3/ Intercommunalité :

Fin de convention de prestation de service Commune/Communauté de communes
Animateur Jeunesse
Fond de concours 2022

4/ Vie associative :

Subventions annuelles aux associations

5/ Urbanisme

Dossier en cours

6/ Foncier :

Demande de rachat partiel du bien en portage foncier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) opération 464 – Foncier Boissière rue du stade »

Vente de terrain Commune – INTOO HABITAT secteur quartier du centre

7/ Chantiers :

Avenant n°1 aménagement de la rue des ateliers

Marché réhabilitation du groupe scolaire - Attribution lot n°12B et consultation 16B

Plan de financement et attribution de marché Groupe scolaire : récupération des eaux de pluie

Plan de financement réhabilitation pour remise en service d'un commerce de proximité et de logements communaux

Annulation de l'affaire n°27 du 23/05/2022

Création de la France Services, plan de financement et attribution de devis

8/ Questions divers

Hommage à Fabienne Courdier

Délibération n°1 : En hommage à Mme Fabienne COURDIER, ancienne conseillère municipale, une minute de silence a été observée.

Les membres du conseil municipal désirent verser un don à hauteur de 500€ à l'association le liseron.

1/ Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil municipal approuve avec 13 votes pour et une abstention d'Hélène Poulin.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les affaires :

- Vente commune de Frasne / Pro-Lignum
- Location local commercial sis rue abbé pergaud

Et présente les modifications apportées au dossier de séance.

Il n'y a pas d'observation.

2/ Finances/budgets :

Délibération n°2 : Tarification locations des salles communales, Année 2023

Le conseil municipal approuve avec 16 votes pour et 1 vote contre d'Hélène Poulin :

- o Le tarif des locations de salles communales pour l'année 2023 comme ci-après :

	Associations (hors manifestation à but lucratif) ou Habitants De FRASNE	Associations ou habitants Extérieurs à FRASNE	Fluides (**)	
			Eté	Hiver
Salle du conseil municipal				
½ journée ou soirée	0	25 €	0	0
journée	0	40 €	0	0
Salle d'animation				
½ journée ou soirée	80 €	120 €	20 €	50 €
Journée (*)	80 €	120 €	40 €	80 €
Journée ou soirée en semaine + cuisine	140 €	180 €	40 €	80 €
Samedi (apéritif de mariage) + cuisine	160 €	190 €	40 €	80 €
Week-end + cuisine	400 €	500 €	80 €	130 €
Collation après obsèques + cuisine	70 €	80 €	0	0
Banquet des classes	2 € par habitant		0	0
Salle polyvalente				
Journée (*)	400 €	550 €	80 €	150 €
Journée ou soirée en semaine + cuisine	450 €	610 €	80 €	150 €
Samedi (apéritif de mariage) + cuisine	450 €	610 €	80 €	150 €
Week-end	700 €	1000 €	160 €	270 €
Week-end avec salle d'animation	1100 €	1500 €	240 €	400 €
Ferme de CESSAY			électricité	gaz
Journée en semaine	200 €	300 €	0.25 €/kWh	10 €/m3
Week-end	500 €	800 €	0.25 €/kWh	10 €/m3
Salle des bains - douches				
Soirée en semaine	40 €			30 €
Samedi ou dimanche	50 €			30€
Samedi + dimanche	100 €			60€

(*) : Le tarif de location d'une salle pour un vendredi soir ou un samedi soir seuls ; sera celui du week-end entier

(**) : La période d'été va du 1^{er} mai au 31 septembre. La période hivernale va du 1^{er} octobre au 31 avril

Location aux associations réalisant des animations à but lucratif sur une journée
(loto, vide grenier, Ste barbe, fondues.....)

Salle d'animation	50 € + fluide
Salle polyvalente	100 € + fluide
Ferme de Cessay	50 € + fluide

Délibération n° 3 : Tarification Photocopies, droit de place, commerce ambulant et fête foraine. Année 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- a. Tarification photocopies à destination des associations

Associations	Noir et blanc : A4 : 10 cts A3 : 20 cts
	Couleur : A4 : 30 cts A3 : 60 cts
Habitant	Interdit

b. Tarification droit de place, marché, commerce ambulant, fêtes foraines

COMMERCANTS

Commerçants du marché	0 €
Commerçants du soir	20 € par mois / sans électricité 30 € par mois / avec électricité Réduction au prorata si absence annoncée
Commerçants de passage	50 €

CIRQUE

Cirque	100 €
Spectacle de clown	60 €

FETES FORRAINE

Stands, buvette, loterie, tir carabine	40 €
Structure gonflable	50 €
Petits manèges (surface inférieure à 50 m2)	60 €
Grands manèges (surface supérieure à 50 m2)	100 €

Délibération n° 4 : Convention de prestation de service déneigement hiver 2022

Mr Laurent Vuillemin quitte l'assemblée pour cette affaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prestation de service déneigement à :

- o SARL IOTTI et GAEC DES BRIMBELLES
- o Pour un tarif de 100€ H.T. de l'heure et en option le salage 40€ H.T. le kilomètre et l'évacuation des tas de neige pour un montant de 200€ HT.

Délibération n° 5 : fin de la Commune pour les prestations de fossoyeur et porteur au cimetière de Frasne

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La fin à la mise à disposition des agents communaux pour les prestations de porteurs, fossoyeurs lors des enterrements au 31/12/2022 ;
- L'envoi d'un courrier d'information aux Pompes funèbres qui œuvrent sur le secteur.

3/ Intercommunalité :

Délibération n° 6 : Fin de convention de prestation COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES Animateur Jeunesse

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

A la demande de la Communauté de communes la semaine dernière le maire propose :

- de mettre fin à la convention de prestation pour l'animateur jeunesse et ce au 31/10/2022,
- de ne pas appliquer le délai de 3 mois comme explicité dans la convention,
- de demander à la Communauté de communes le solde de la prestation à payer pour la période allant du 01/10/2021 au 31/10/2022 au plus tard le 30/11/2022,

- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 7 : Fonds de concours

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Atteste de la réalisation de dépenses en section de fonctionnement en entretien d'infrastructure, charges de personnel pour un montant à ce jour de 332 142 € ;
- Sollicite un fond de concours n°1 et n° 2 à la communauté de communes Frasne Dugeon pour un montant total de 166 071 €
- Autorise le maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives financières nécessaires et à signer les documents afférents. ;

4/ Vie associative :

Délibération n° 8 : Subvention annuelle aux associations

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions aux associations comme listés ci-dessous :

Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	300 €
Association parents d'élèves du collège	150 €
Association parents d'élèves primaire et maternelle	300 €
Association Zumb a Frasne	100 €
Chorale St Martin	300 €
Conjoints survivants	150 €
C S Frasne	3000 €
Don du sang	250 €
Soluna	400 €
Tennis club	300 €
Tennis de table ASSTTF	150 €
U N C Frasne	300 €

5/ Urbanisme :

Dossier en cours : Bruno Trouttet présente le compte rendu de la dernière commission urbanisme.

6/ Foncier :

Délibération n° 9 : Demande de rachat partiel du bien en portage foncier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) opération 464 – Foncier Boissière rue du stade »

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide :

- La demande à l'EPF de rétrocéder les biens en portage des parcelles cadastrées en cours de division parcellaire) d'une contenance de 4a42ca pour un montant fixe de 8 120 € HT pour une parcelle nue.

- L'autorisation de Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant.

Délibération n°10 : Vente de terrain Commune – IM'TOO secteur quartier du centre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La vente de la COMMUNE à IM'TOO les parcelles cadastrées AA70a, AA77, AA79d, AA92e, sises quartier du centre pour un montant de 191 900.75€ TTC ;
- La vente d'IMTOO à la COMMUNE des parcelles AA234g et AA237i pour un montant de 2099.97€ TTC
- Les frais d'actes notarié sont à la charge de l'acheteur ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente notarié et tout document s'y rapportant.

7/ Chantiers :

Délibération n°11 : Avenant n°1, Aménagement de la rue des ateliers

Vu la circulaire n°6338-SG du 30/03/2022 du premier ministre incite à prendre en compte par les collectivités la hausse des fournitures en 2022 subie par les entreprises du BTP ;

Vu les travaux modificatifs ou supplémentaires modifiant le projet : carrefour de l'étang ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'avenant n°1 du lot unique pour un montant de 52 902 € HT ;
- Autorise le maire à signer l'avenant ;

Délibération n°12 : Plan de financement prévisionnel récupération des eaux de pluie

Dans le cadre du projet de réhabilitation et extension du groupe scolaire, la problématique de la récupération des eaux de pluie pour un usage interne au bâtiment voire un usage externe en cas de surplus est fortement souhaitable. Le montant des travaux est estimé à 50 000€ H.T.

Le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant : 60% agence de l'eau, 20% FEDER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La réalisation de l'opération ;
- Le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du FEDER et à signer tout document relatif à ces subventions.
- A prendre en charge la part de financement non couverte par les subventions.

Délibération n°13 : Annule et remplace l'affaire n° 28 du 23/05/2022 Plan de financement et attribution de marché : réhabilitation d'un bâtiment et remise en service d'un commerce de proximité et de logements communaux

Le maire propose d'engager des travaux de remise aux normes, le montant estimatif des travaux est de 85 000€ H.T. comprenant : Changement de l'ensemble des menuiseries ; Mise en conformité de l'alimentation électrique, de la plomberie et de l'assainissement ; Réfection et traitement de la façade extérieure ; Rénovation du logement.

Le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant : 30% DETR.

Après consultation de plusieurs entreprises sur la plupart des lots, le maire propose d'attribuer les lots ci-dessous.

- Lot menuiseries : Entreprise Miroiterie des sapins pour un montant de 29 621,68€ HT
 - Lot électricité : Entreprise Greusard électricité pour un montant de 5 555,00 € HT
 - Lot plomberie : Entreprise Alban Courdier pour un montant de 3 927 € HT
- Les autres lots seront attribués ultérieurement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le plan de financement prévisionnel ;
- L'autorisation de Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès de l'État et à signer tout document s'y rapportant ;
- L'attribution des lots et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n°14 : Annule et remplace l'affaire n° 27 du 23/05/2022 Création de la France services, plan de financement et attribution de marché

Le maire propose d'engager des travaux de remise aux normes, le montant estimatif des travaux est de 56 751.90€ H.T. comprenant, Cloisons, mise en peinture, menuiseries, électricité, matériel et mobilier informatique, Signalétique, caméra de protection.

Le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant : 30% de DETR, 67% de la Poste.

Les entreprises retenues sont :

- Menuiseries : La miroiterie des sapins pour un montant de 27 192,25 € HT
- Cloisons, sols, peintures + démontage : EPPI pour un montant de 17 350 € HT
- Électricité : Greusard Electricité pour un montant de 1 795 € HT
- Matériel informatique : Télématic pour un montant de 5 067,80 € HT et InfoTuto pour un montant de 637,57 €
- Mobilier : Bruneau pour un montant de 2 068,29 et Boulanger pour 248,99 €
- Signalétique : Numatex pour un montant de 75 € HT

Caméras de protection : Micro Online pour un montant de 2 317 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La validation du portage de l'Espace France Services par la commune de Frasne dans les locaux de La Poste
- L'engagement des travaux et la validation du plan de financement
- L'engagement de prendre en charge la partie non couverte par des subventions
- L'autorisation de Monsieur le maire, ou son représentant, à solliciter les demandes de subvention
- L'autorisation de Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les devis des entreprises.

Délibération n°15 : Vente de terrain Commune / Pro Lignum

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La vente de la COMMUNE à PROLIGNUM les parcelles cadastrées AC102, AC30, sises quartier de l'ecoulant pour un montant de 213 930€ TTC ;
- Les frais d'actes notarié sont à la charge de l'acheteur ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération n°16 : Bail commercial sis rue abbe pergaud

L'agence Immo Franco-Suisse basée dans le jura souhaite s'agrandir en s'installant à Frasné. Il est proposé un bail commercial de 9 ans à compter du 18/10/2022, pour un loyer annuel de 10 320€ et une caution représentant 2 mois de loyers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'attribution du local au locataire proposé
- Le montant du loyer
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le bail et tout document s'y rapportant

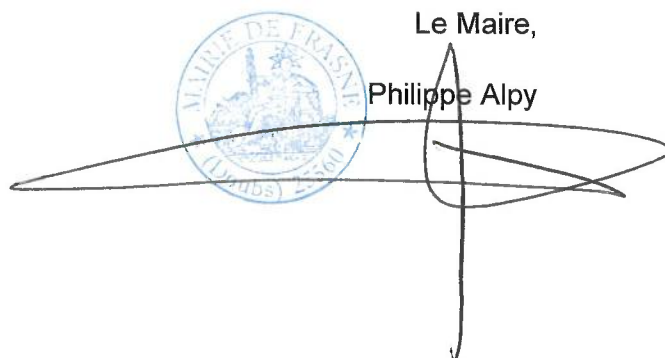
La séance est levée à

Le secrétaire de séance,

Alexandre BOURGEOIS

Le Maire,

Philippe Alpy

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE FRASNE' at the top and '1848' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.